

BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE 2011



Rédigé par : L. DE JESUS

Approbation par : C. FERNANDES

Signature :



Signature :



27/12/2012

I. REGLEMENTATION DU BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE

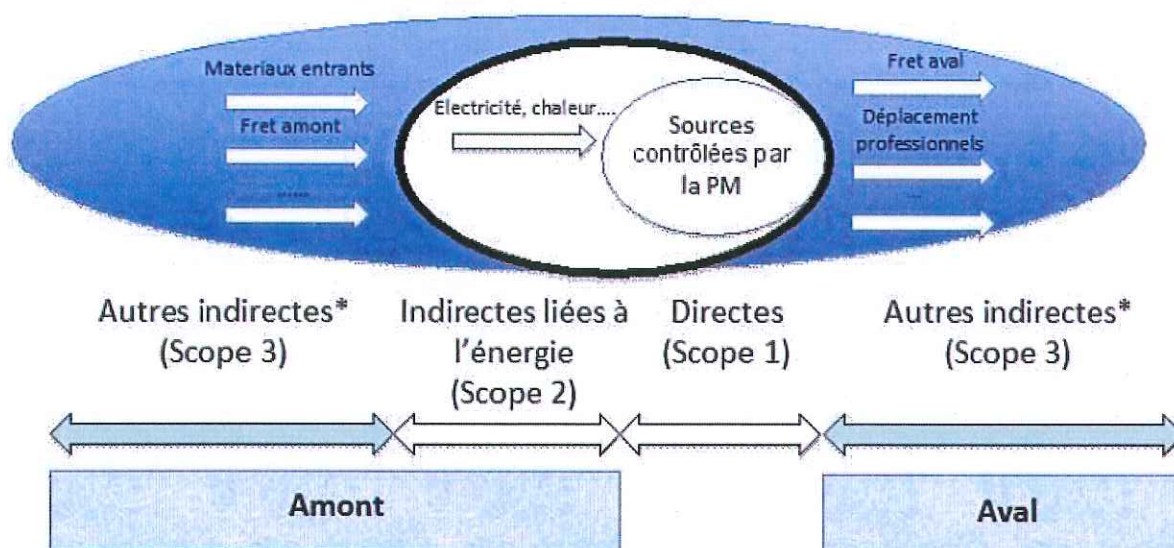
Le décret d'application de la loi Grenelle 2 (n°2011-829 du 11 juillet 2011) sur le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et les Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET) est paru au Journal Officiel. Il introduit dans le code de l'environnement (Livre II, titre II, chapitre IX, section 4) une section nouvelle intitulée "Bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan climat-énergie territorial".

Sont concernés :

- les entreprises de plus de 500 salariés en métropole (250 salariés en outre-mer),
- les établissements publics de plus de 250 personnes,
- les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
- l'Etat Français.

Ce bilan doit être réalisé tous les 3 ans, le premier bilan devant être effectué avant le 31/12/2012, et transmis au préfet par voie électronique. Il est accompagné d'une synthèse des actions prévues dans les 3 ans, avec un chiffrage des réductions totales attendues. Le périmètre retenu par le décret est beaucoup plus restrictif que celui du Bilan Carbone®. En pratique, le bilan des émissions de gaz à effet de serre se limite :

- Scope 1 : les **émissions directes** qui sont produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de l'entreprise ;
- Scope 2 : les **émissions indirectes** associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de l'entreprise.



* Postes d'émissions non concernés par l'obligation réglementaire et à prendre en compte de manière optionnelle dans la présente méthode.

II. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNEE

- **Raison sociale** : labrenne PROPLETE-EDS
- **Code NAF** : 8127Z
- **Code SIREN** : 324095884
- **Adresse** : 5 avenue Henry Colin 92230 Gennevilliers
- **Nombre de salariés au 31/12/2011** : 1109
- **Description sommaire de l'activité** : labrenne PROPLETE-EDS est une entreprise de service dédiée au nettoyage industriel tertiaire.
- **Mode de consolidation** : contrôle opérationnel
- **Périmètre opérationnel** :
Le périmètre opérationnel du présent bilan porte, conformément à la réglementation, sur l'ensemble des sources d'émissions directes et indirectes résultant des activités de labrenne PROPLETE-EDS telles que définies dans les scopes 1 et 2.
Les émissions directes de GES (scope1) sont les émissions des sources mobiles à moteur thermique - poste 2.
Les émissions indirectes de GES associées à l'énergie (scope 2) sont la consommation d'électricité - poste 6.
- **Périmètre organisationnel** : le rapport d'émissions de GES concerne le siège social sis 5 avenue Henri Colin – 92230 Gennevilliers.

III. ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE

Année de reporting : 2011

Année de référence : 2011

Le présent bilan des émissions de GES est établi pour l'année 2011, conformément à la réglementation.
2011 constitue l'année de référence.

IV. BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre s'établit à environ **116.44 t-eq.CO2** pour l'année 2011.

1. LES EMISSIONS DIRECTES DE GES, EVALUEES SEPAREMENT PAR POSTE ET POUR CHAQUE GES EN TONNES ET EQUIVALENT CO²

		Emissions GES (en Tonnes)					
		Année de référence 2011					
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)
Emissions directes de nos sources mobiles	1	0	0	0	0	0	
	2	107,54	0	0	0	107,54	
	3	0	0	0	0	0,00	
	4	0	0	0	0	0,00	
	5	0	0	0	0	0,00	
	Sous total	107,54	0	0	0	107,54	

2. LES EMISSIONS INDIRECTES DE GES, EVALUEES SEPAREMENT PAR POSTE ET POUR CHAQUE GES EN TONNES ET EQUIVALENT CO²

		Emissions GES (en Tonnes)					
		Année de référence 2011					
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	8,9	0	0	0	8,9	
	7	0	0	0	0	0,00	
	Sous total	8,9	0	0	0	8,9	

3. LES AUTRES EMISSIONS INDIRECTES DE GES, EVALUEES SEPAREMENT PAR POSTE ET POUR CHAQUE GES EN TONNES ET EN EQUIVALENT CO²

Emissions non prises en compte pour l'étude.

		Emissions GES (en Tonnes)					
		Année de référence 2011					
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)
Autres émissions indirectes*	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	18						
	19						
	20						
	21						
	22						
23							
24							
	Sous total						

 : Facultatif

CO2 b: CO2 issu de la biomasse

* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

4. LA FACON OPTIONNELLE

les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau ci-après, et les méthodes utilisées

Nous n'avons pas d'émissions évitées quantifiées.

5. LES ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES

Infrastructure	Poste	Estimation de l'incertitude des données		Incertitude du facteur d'émission ADEME
Siège social (Gennevilliers)	Energie-électricité	<10%	Source imprécise du fait d'un turnover important lié à notre activité	NC
Siège social (Gennevilliers)	Consommation de carburant	<10%	L'incertitude est moyenne du fait que nous n'avons pas de renseignement concernant les déplacements domicile/travail réalisé avec les véhicules de la société	10%

Les incertitudes prises en compte sont celles des facteurs d'émission de la méthode Bilan Carbone.

6. MOTIVATION POUR L'EXCLUSION DES SOURCES DE GES ET DE POSTE D'EMISSIONS de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Nous avons exclu pour notre année d'étude les émissions directes de GES liées aux fuites de fluides frigorigènes. En effet, la société CRC ARNOULD qui est en charge du contrôle et de la maintenance de notre pompe à chaleur n'a pas détectée de fuites de fluides frigorigènes.

7. SI DIFFERENT DES FACTEURS PAR DEFAUT DE LA BASE CARBONE®, LES FACTEURS D'EMISSIONS ET LES PRG UTILISES SELON LES FORMATS DE TABLEAU CI-APRES

Dans le cadre de la réalisation du rapport d'émission de GES, nous avons utilisé la méthode Bilan Carbone® « guide des facteurs d'émissions » version 6.1 de juin 2010 distribué par l'ADEME.

8. A PARTIR DU DEUXIEME BILAN, L'EXPLICATION DE TOUT RECALCUL DE L'ANNEE DE REFERENCE

RAS

V. PISTES D'ACTIONS ET GAINS

1. Actions prévues au cours de 3 prochaines années

Les actions suivantes sont envisagées :

- amélioration du suivi du parc de voitures,
- optimisation des déplacements professionnels en voitures

afin de pour une connaissance plus fine de l'impact en termes de GES et réduire l'impact carbone des activités de **labrenne** PROPLETE – EDS.

2. Gains attendus

Etant donné que l'année de référence est l'année du bilan des émissions de gaz à effet de serre de **labrenne** PROPLETE-EDS, il n'y a pas d'antériorité pour identifier les gains possible suite aux actions à déployer.

VI. ADRESSE DU SITE INTERNET OU EST MIS A DISPOSITION LE BILAN D'EMISSIONS DE GES

Le site internet de l'entreprise est consultable via l'adresse suivante : www.labrenne.fr

Par ailleurs personne notifié au préfet de région :

- **Responsable de suivi** : Lizette De JESUS
- **Fonction** : Responsable Qualité Environnement Formation
- **Adresse** : 5 avenue Henri Colin, 92230 Gennevilliers
- **Tél.** : std : 01 47 37 52 08 et Ld : 01 47 37 97 20
- **Courriel** : l.dejesus@labrenne.fr

VII. OPTIONNEL

1. Un bilan d'émission de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?

Non

2. Ce bilan de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?

 **Réalisation** : en interne

 **Temps passé** : 16 j/h

 **Coût de l'étude** : Non Déterminé

 **Durée de l'étude** : 2 mois